



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomration du Boulonnais
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Frédéric Cuvillier Président
Adresse : N° 1 Rue Boulevard du bassin Napoléon
Commune BP 755 Boulogne-sur-Mer
Code postal 62321
Nature des activités : Communauté d'agglomération
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows include B1 (Goéland argenté et brun), B2 (Petit Gravelot, Rousserolle effarvatte), B3 (Oiseaux du bâti et cavemicoles), B4 (Oiseaux des milieux arborés), and B5 (Lézard des murailles, Chiroptères).

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Grid of checkboxes for finality: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Requalification d'une friche industrielle en contexte urbain avec baisse des surfaces dédiées aux entreprises et augmentation des surfaces dédiées aux espaces naturels... Dépollution des sols. Voir pages 5 à 15

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Terrassement des sols et débroussaillage des ligneux

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologue. Bac+3 à BAC+5

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : dépollution des sols (terrassements) septembre à février / défrichements novembre à février voir
ou la date : pages 83 à 86

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France

Départements : Pas-de-Calais

Cantons : Outreau

Communes : Outreau

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : plantation de haies et fourrés pour les oiseaux. Création d'habitats pour le Lézard des murailles. Création de zones de nidification pour le petit Gravelot et pour les Goélands. Adaptation des toitures à la nidification des Goélands. Mise en place d'une gestion différenciée et de gîtes/ nichoirs.
Voir les mesures MR.4 pages 89-92 / MA.2 page 99 / MA.3 pages 100-101 / MA.5 pages 104-105
MC 1 à 4 pages 107-120

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ..

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Goélands (3 passages/an) + Pierriers à Lézards (2 à 3 passages/an) + passereaux (3 passages/an) + petit Gravelot (3 passages/an) voir détails page 122. Transmission des rapport annuels à la DDTM. Suivis à effectuer pendant au moins 5 ans après les travaux

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bulcoigne SUR-NOIR
le 29.10.2023
Votre signature

